

L'EAU AU COEUR DE L'AMÉNAGEMENT : UNE STRATÉGIE GAGNANTE !

SOLUTIONS POUR DES TERRITOIRES URBANISÉS ATTRACTIFS ET RÉSILIENTS

22, 23, 24
septembre
à Toulouse

Stratégie concertée de protection des zones humides – Comment passer à l'opérationnel ?

Stratégie pour l'intégration des enjeux des zones humides dans l'élaboration
du SCOT Val de Garonne Guyenne Gascogne

Florent CRAIPEAU – Chef de service GEMAPI / VGA

ORGANISÉ PAR :

 **ANEB**
ASSOCIATION NATIONALE
DES ÉLUS DES BASSINS



SOUTIENS & PARTENAIRES DU COLLOQUE NATIONAL :



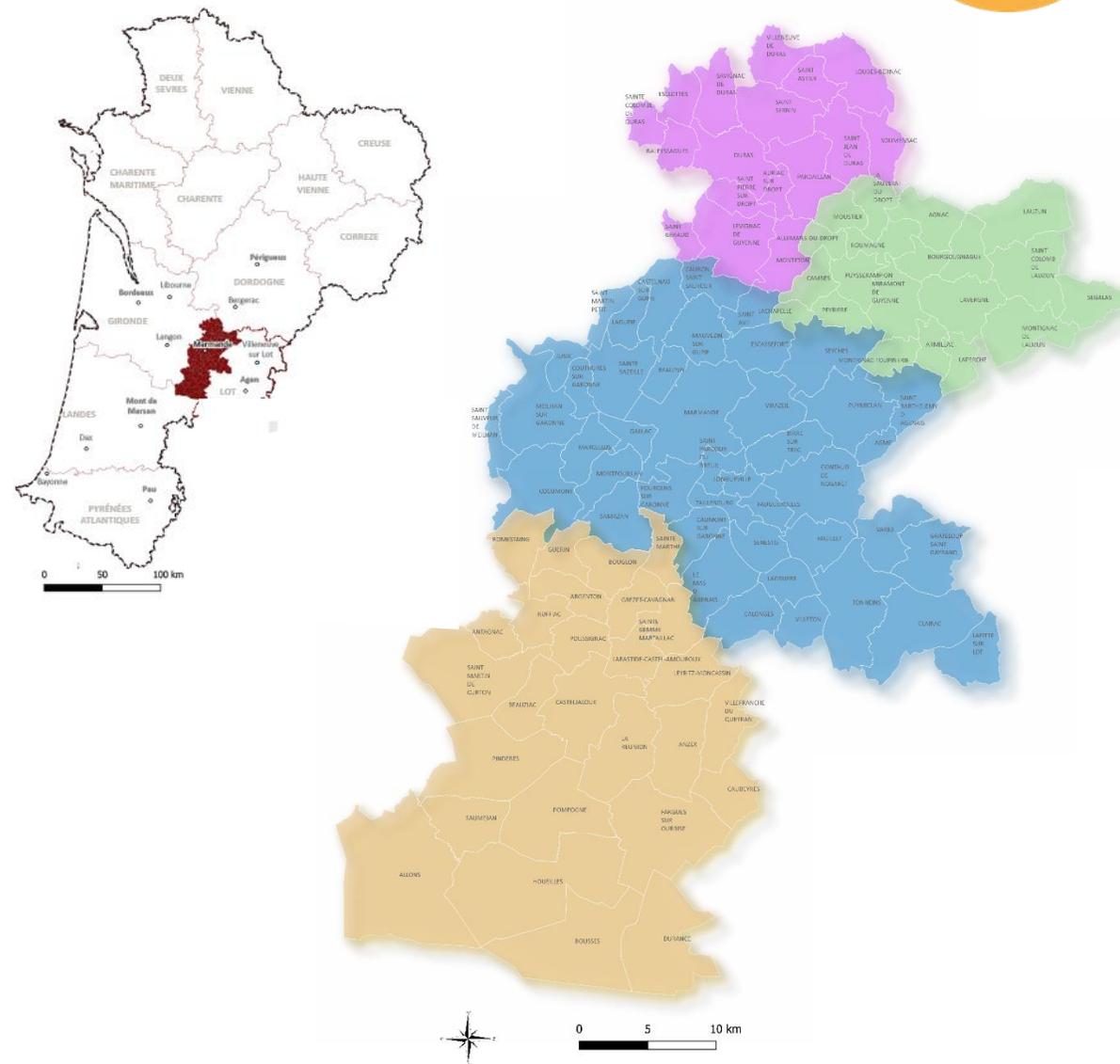
LE CONTEXTE :

Un **SCOT** en révision sur 4 EPCI depuis 2020

Un territoire de **107 communes** / une superficie de plus de 1800 km²

91 016 habitants dont une ville centre : Marmande (18000 habitants)

Avec notamment comme objectif principal le développement d'une stratégie d'anticipation vis-à-vis du changement climatique et **de réduction de la vulnérabilité du territoire**

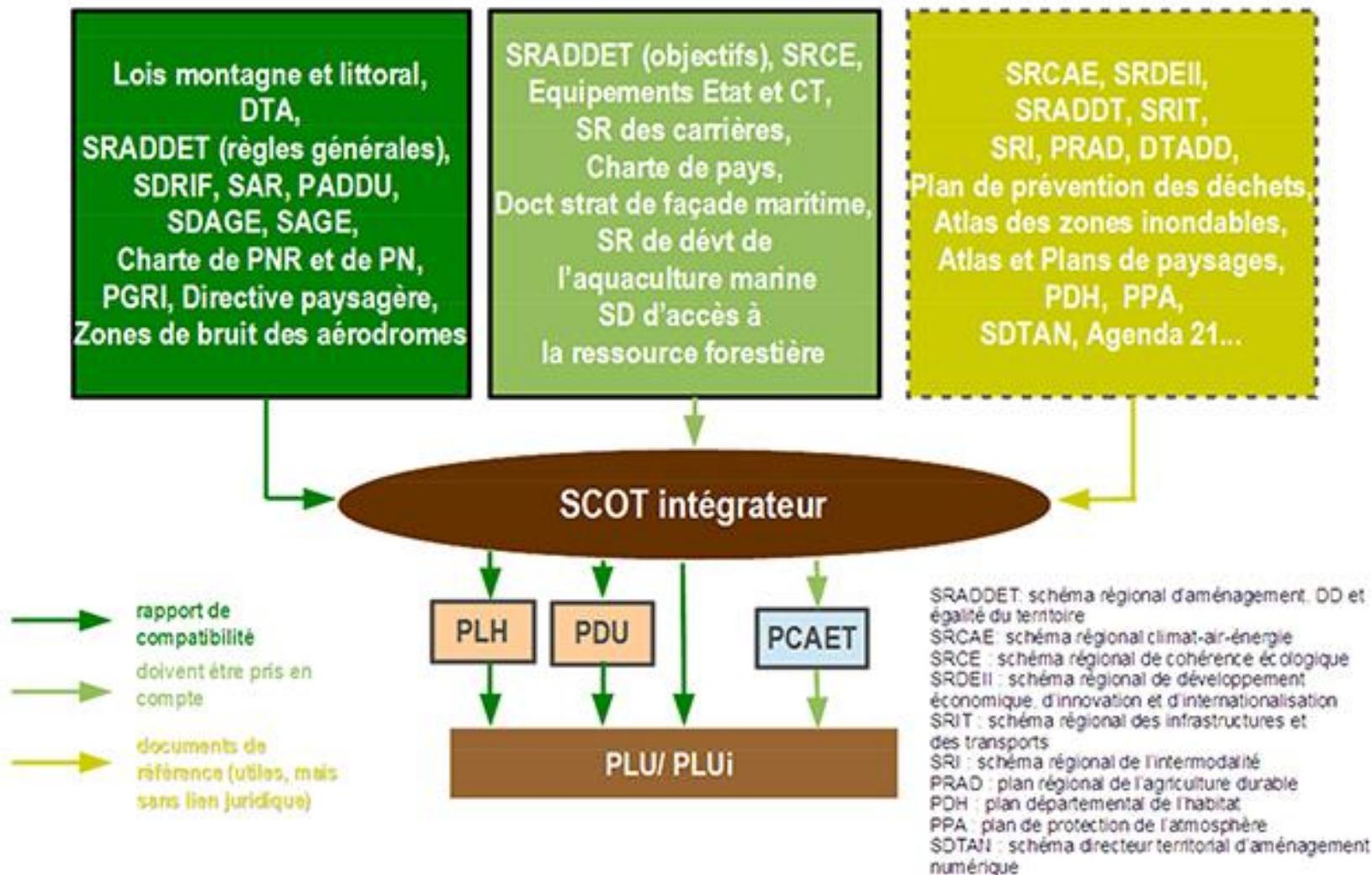


UN SCOT INTÉGRATEUR

Devant avoir un rapport de compatibilité avec notamment :

- le SDAGE Adour Garonne
- les SAGE,
- le SRADDET,
- le SRCE
-

Le SCOT intégrateur dans la hiérarchie des normes



UNE DEMARCHE EN 3 TEMPS

1 - **CONNAISSANCE** : élaborer un diagnostic complet et précis

- Elaboration d'un diagnostic partagé

2 - **STRATEGIE** : définir les choix politiques

- Elaboration du Projet d'Aménagement Stratégique

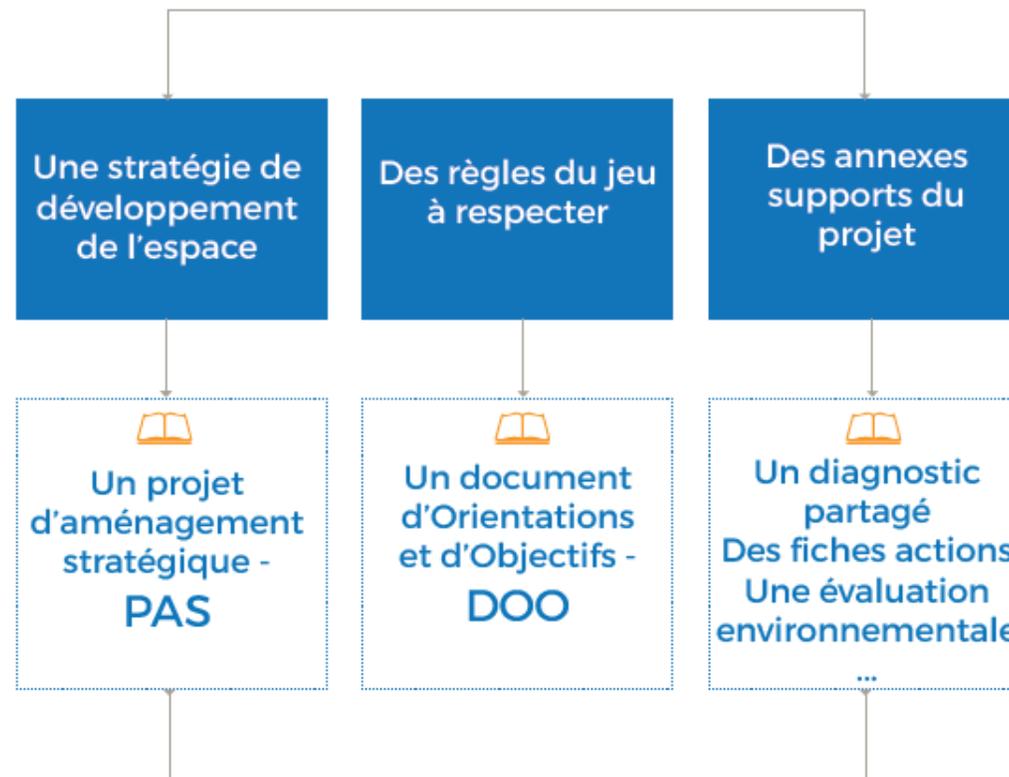
3 - **OUTILS** : mettre en œuvre les règles du jeu pour atteindre les objectifs

- Elaboration du Document d'Orientations et d'Objectifs

Actuellement la révision du SCOT est au stade 2

UN PROJET

qui comprend



- Les pièces qui composent le SCOT -

1 - LA CONNAISSANCE

S'appuyer sur les inventaires déjà réalisés :

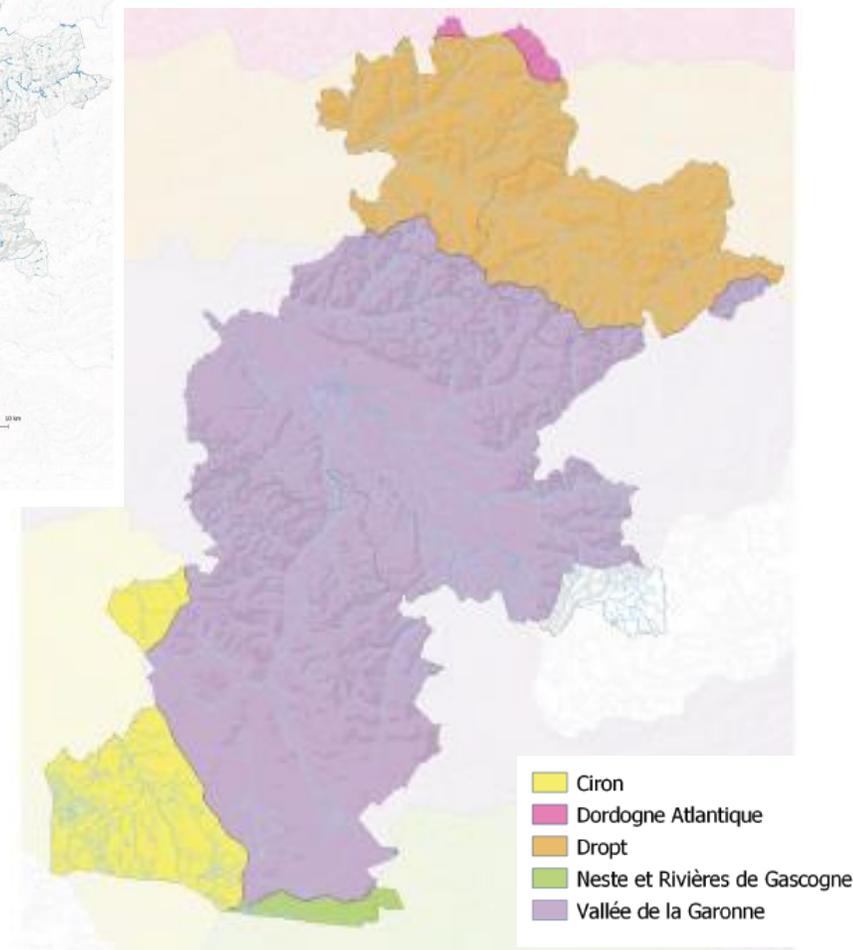
- ❑ Agence de l'Eau Adour Garonne
- ❑ SAGE couvrant le territoire : Ciron, Dordogne Atlantique, Dropt, Neste et Rivières de Gascogne, Vallée de la Garonne

Approfondir ces « porter à connaissance » par l'expérience de terrain : implication des acteurs locaux

Réalisation de 10 ateliers dans le cadre du diagnostic associant les partenaires dont notamment le SMEAG



5 SAGE
COUVRANT UNE MAJEURE PARTIE DU TERRITOIRE



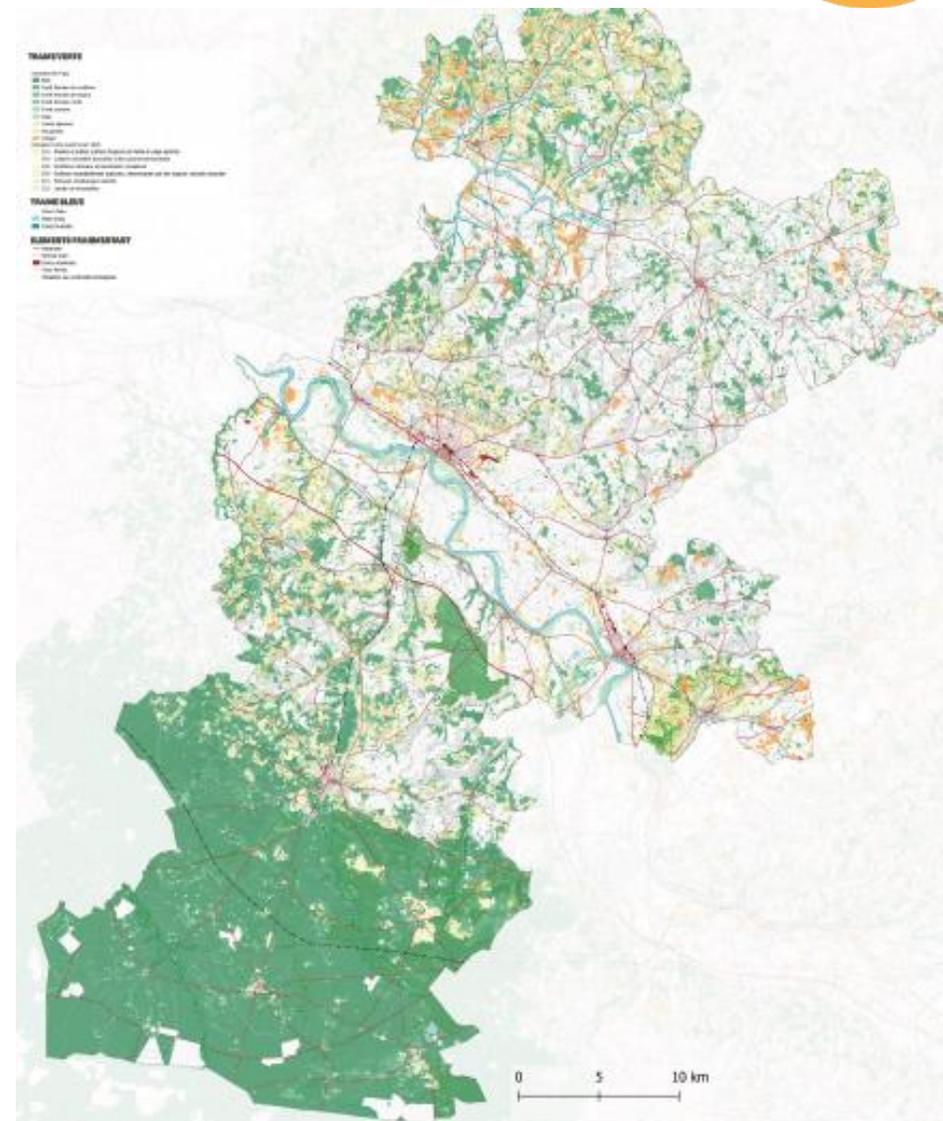
1 - LA CONNAISSANCE

Ces éléments de connaissance ont abouti à l'élaboration d'une trame verte et bleue sur l'ensemble du territoire

ATOUTS : une trame bleue dense et bien répartie sur le territoire, un réseau hydrographique comme riche support de la biodiversité (habitats humides et rivulaires, faune et flore associée)

FAIBLESSES : Une trame verte et bleue fragilisée par la consommation importante d'espaces entraînant la fragmentation des continuités écologiques

EVOLUTIONS EN PERSPECTIVES : Certains milieux sensibles (prairiaux, zones humides, berges de cours d'eau et milieux rivulaires) peuvent être amenés à évoluer voire disparaître par manque d'entretien, de prise en compte ou de protection.



Cartographie synthétique des trames vertes et bleues sur le territoire Val de Garonne Guyenne Gascogne

2 - LA STRATEGIE



UN ENJEU DE PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ



2.2%

de la surface du territoire
est protégé en 2017

LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ EST NÉCESSAIRE AU MAINTIEN DES CAPACITÉS DE RÉSISTANCE, DE RÉSILIENCE ET D'ADAPTATION DE L'ENVIRONNEMENT AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES.

Enjeux liées à la protection contre les inondations par les zones humides

Enjeux liés aux continuités écologiques et à la ressource en eau

Stratégie non finalisée, mais principales orientations retenues :

- *Recenser les zones humides dans les documents d'urbanisme*
- *Préserver et remettre en bon état les continuités de cours d'eau et les zones humides dont le rôle en terme de gestion de l'eau (qualitative et quantitative) est d'importance.*
- *Préserver et protéger les personnes et les biens en zone inondable par la protection des zones humides et la gestion des zones d'expansion de crue*
- *Prendre en compte la séquence Eviter-Réduire-Compenser en amont des choix d'urbanisme*

3 - LES OUTILS

INTÉGRER DANS LE DOCUMENT D'ORIENTATIONS ET D'OBJECTIFS les règles qui permettront de mettre en œuvre les ambitions politiques, à travers des prescriptions (principes qui s'imposent) et des recommandations (incitations).

Par exemple :

- Prescription de protection et de gestion des zones humides
- Prescription sur le principe d'inconstructibilité des zones humides et encadrement du développement urbain aux abords
- Prescription d'intégration des zones humides dans la trame verte et bleue
- ...

Exemple de rédaction d'une prescription :

Les zones humides seront préservés de toute urbanisation ou évolution d'activités incompatibles avec leur rôle écologique et hydraulique. Cette restriction s'appliquera également aux bâtiments agricoles au sein des zones humides.

Le SCOT demande aux PLU-PLUI de classer toutes les zones humides en zone naturelle (N) ou agricole (A) avec la création d'un sous-zonage (Nzh ou Azh) pour noter le caractère humide de ces milieux. Cette sollicitation s'accompagne d'une interdiction de modifier l'état initial de ces zones humides avec de nouveaux projets d'aménagement ainsi que de privilégier la non-destruction aux mesures compensatoires.

3 - LES OUTILS

ELABORER UN PROGRAMME D'ACTIONS, nouveauté introduite par la Loi ELAN afin de « mettre en œuvre la stratégie, les orientations et les objectifs du Scot »

Ce programme peut identifier « les actions prévues relatives aux objectifs nationaux de l'Etat et aux objectifs régionaux, ou les mesures prévues dans les conventions ou contrats qui les concernent, quand ils existent, dès lors que ceux-ci concourent à la mise en œuvre du Scot ».



+1 PROJET
D'ATLAS À ÉCHELLE
INTERCOMMUNALE
SUR L'AGGLOMÉRATION
VAL DE GARONNE

Mettre en place un observatoire des zones humides ?

Construire une stratégie à l'échelle du territoire sur la question de l'intégration des ZH dans la planification et sur les compensations ?

Merci de votre attention



#ColloqueEAU2021

L'EAU AU COEUR DE L'AMÉNAGEMENT : UNE STRATÉGIE GAGNANTE !

SOLUTIONS POUR DES TERRITOIRES URBANISÉS ATTRACTIFS ET RÉSILIENTS

RDV
les 22, 23, 24
septembre
à Toulouse

EAU MÉNAGEMENT URBANISME

et milieux humides

CADRE DE VIE PAYSAGE VILLE DURABLE CLIMAT HABITAT

ORGANISÉ PAR :

ANEB
ASSOCIATION NATIONALE
DES ÉLUS DES BASSINS



SOUTIENS & PARTENAIRES DU COLLOQUE NATIONAL :



Les présentations seront mises en ligne sur <https://bassinversant.org/colloque-eau-2021>